

1 La contribution des familles

Pour permettre à tous les élèves qui le souhaitent d'intégrer l'établissement du Sacré Cœur, le montant de la contribution des familles est déterminé en fonction du quotient familial. **Elle est réglée sur 9 mois, de septembre à mai.**

Pour l'école :

Quotient familial	Montant annuel de la Contribution des Familles	Montant mensuel de la Contribution des Familles
De 0 à 5 600 €	486 € par an et par élève	54 € par mois et par élève
De 5 600 à 10 600 €	720 € par an et par élève	80 € par mois et par élève
Supérieur à 10 600 €	846 € par an et par élève	94 € par mois et par élève

Pour le collège : **incluant 4^{ème} tremplin et 3^{ème} prépa métiers**

Quotient familial	Montant annuel de la Contribution des Familles	Montant mensuel de la Contribution des Familles
De 0 à 5 600 €	810 € par an et par élève	90 € par mois et par élève
De 5 600 à 10 600 €	1071 € par an et par élève	119 € par mois et par élève
Supérieur à 10 600 €	1224 € par an et par élève	136 € par mois et par élève

Pour le lycée général

Quotient familial	Montant annuel de la Contribution des Familles	Montant mensuel de la Contribution des Familles
De 0 à 5 600 €	1071 € par an et par élève	119 € par mois et par élève
De 5 600 à 10 600 €	1323 € par an et par élève	147 € par mois et par élève
Supérieur à 10 600 €	1476 € par an et par élève	164 € par mois et par élève

Pour le lycée technologique

Quotient familial	Montant annuel de la Contribution des Familles Lycée techno	Montant mensuel de la Contribution des Familles
De 0 à 5 600 €	1134 € par an et par élève	126 € par mois et par élève
De 5 600 à 10 600 €	1350 € par an et par élève	150 € par mois et par élève
Supérieur à 10 600 €	1512 € par an et par élève	168 € par mois et par élève

Calcul du quotient : Revenu imposable divisé par le nombre de personnes au foyer

➤ Frais d'inscription

Des frais d'inscription d'un montant de **100 €** seront demandé **pour toute première inscription** dans l'établissement. Ils correspondent aux dépenses administratives engagées pour le traitement du dossier d'inscription.

➤ Réduction pour fratrie

Afin de soutenir les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans l'établissement, une réduction est appliquée sur la contribution des familles selon les modalités suivantes :

- 15 % de réduction pour le 2^e enfant,
- 30 % de réduction pour le 3^e enfant,
- 50 % de réduction à partir du 4^e enfant.

Lors de l'inscription un acompte est versé par la famille ; cet acompte viendra en déduction de la facture annuelle.

	Externe	Demi-pensionnaire
ECOLE	120 €	200 €
COLLEGE ET LYCEE	164 €	286 €

2 Cantine et accueil périscolaire

➤ Option : Régime demi-pensionnaire, restauration à l'année

Les montants relatifs à la demi-pension sont déterminés conformément au barème suivant :

Demi-pension en maternelle	98 € / mois
Demi-pension en primaire	106 € / mois
Demi-pension au collège et lycée	122 € / mois

➤ Option : Régime externe, restauration au ticket :

Les élèves externes souhaitant bénéficier du service de demi-pension doivent réserver leur repas via l'application Ecole Directe.

Toute réservation effectuée après 9h le jour même ou tout repas consommé sans réservation préalable sera soumis à une majoration tarifaire de 0,50 € afin de couvrir les frais liés à la gestion des repas non prévus.

Ticket repas à l'unité en maternelle	6,30 € / repas
Ticket repas à l'unité en primaire	7,15 € / repas
Ticket repas à l'unité au collège et au lycée	8 € / repas

➤ Accueil périscolaire/Étude pour les élèves de maternelle et primaire

Le choix des jours d'accueil périscolaire/étude se fait par l'achat de tickets sur l'application Ecole directe.

Ce choix est modifiable chaque jour **avant 9h00**.

Lundi, mardi, jeudi	De 17h15 à 18h15	3 € par jour et par enfant
Vendredi	De 17h15 à 17h30	1€ par jour et par enfant

3 Cotisation Appel

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics.

Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services.

L'adhésion à l'Apel inclut l'abonnement à la revue mensuelle 'Famille et Education'.

Pour l'année 2026/2027, la cotisation est de 28 € par famille.